

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024**

DEL-2024-67

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GYSELINCK,
PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : M. GENIN.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, SONNERAT.

Suppléants : M. PEPIN.

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : .

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme WENDLING,
MM. FROSSARD, GEORGES, VILLARD.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

MM. CATTANÉO, FRANÇOIS, GILLET, MARIAS, MARTIN-COCHER, REY, ROLLIN.

Étaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARRY, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET,
BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARBONNIER,
CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE,
EVERAERE, GAUDIN, GENOUD, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE,
LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER,
PEROU, PERRET, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, ECALARD, KHAY, JAILLET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :

103

Présents :

45

Membres habilités à prendre part au vote : 103
Votants : 45
Représentés par mandat : 7

**Objet : COMPETENCE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET NUMERIQUE » -
DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES
COMMUNES DE CHENS-SUR-LEMAN, SALES, MAGLAND, FRANCLENS, COMBLOUX,
VETRAZ-MONTHOUX, VIUZ-EN-SALLAZ, FRANGY, LA CÔTE D'ARBROZ ET LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES**

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET

Le Comité syndical réuni le 8 décembre 2022 a approuvé les statuts qui prévoient le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE par chaque collectivité territoriale qui le souhaite.

Par délibération en date du 9 janvier 2024, la commune de CHENS-SUR-LEMAN a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 24 janvier 2024, la commune de SALES a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 31 janvier 2024, la commune de MAGLAND a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 12 février 2024, la commune de FRANCLENS a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 20 février 2024, la commune de COMBLOUX a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 26 février 2024, la commune de VETRAZ-MONTHOUX a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 29 février 2024, la commune de VIUZ-EN-SALLAZ a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 14 mars 2024, la commune de FRANGY a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

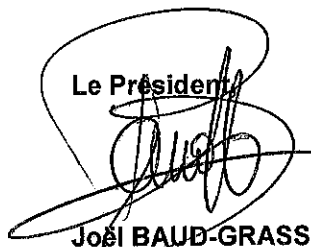
Par délibération en date du 18 mars 2024, la commune de LA CÔTE D'ARBROZ a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 26 mars 2024, la Communauté de Communes Faucigny Glières a approuvé l'adhésion au SYANE et le transfert de cette compétence au Syndicat.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE par les communes de CHENS-SUR-LEMAN, SALES, MAGLAND, FRANCLENS, COMBLOUX, VETRAZ-MONTHOUX, VIUZ-EN-SALLAZ, FRANGY, LA CÔTE D'ARBROZ, et la Communauté de Communes Faucigny Glières ;
2. à approuver l'adhésion au SYANE de la Communauté de Communes Faucigny Glières ;
3. à prendre acte de la désignation des délégués de la Communauté de Communes Faucigny Glières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE